

a ainsi formé la démocratie? Rappelez-vous le pont de la Commission du port de Montréal. Quand le ministre des Finances (M. Rhodes) fera son exposé budgétaire, il dira que l'une des raisons qui motivent les taxes imposées aux contribuables canadiens est la nécessité de prélever un demi-million de dollars pour ce pont, après avoir tenu compte des contributions reçues de la province de Québec et de la ville de Montréal. A-t-on alors parlé de Durell? A-t-on dit quoi que ce soit de Redlich? A-t-on alors insisté sur la nécessité d'indiquer dans la loi le chiffre de la somme qui allait être dépensée? Et ce qui est pis encore, c'est que l'on n'a jamais fait la vérification que l'on aurait dû faire dans ce cas.

Voilà des faits sur lesquels j'appelle l'attention de la Chambre et c'est ma réponse à la deuxième objection. Je vais maintenant parler de la troisième. On dit que le blanc-seing nuit aux intérêts du pays en général. J'ai expliqué l'autre soir que le seul fait d'indiquer dans un projet de loi le minimum de la somme disponible constitue une invitation aux provinces de voir à ce que toute cette somme leur soit accordée. Je ne pensais pas alors obtenir un appui aussi important que celui de l'ancien ministre du Travail (M. Heenan) qui a avoué que cet argument était le plus puissant que l'on pût opposer à la nécessité d'indiquer une somme déterminée et qu'il était absolument d'accord avec cette opinion. La plupart des hommes sérieux sont aussi de cet avis. Quant à la clause relative à la paix, à l'ordre et à la bonne administration, je me contente de rappeler ici qu'on l'a discutée et examinée sous tous ses aspects et l'on a dit tout ce que l'on pouvait imaginer à ce sujet. Le très honorable chef de l'opposition a même pris la peine de citer ses propres discours aux membres de la Chambre, de crainte que nous n'ayons oublié les paroles qu'il a prononcées dans les débats précédents. Cet après-midi nous l'avons entendu lire un extrait du discours qu'il a prononcé lundi dernier, il y a à peine une semaine. L'honorable représentant de Kenora-Rainy-River (M. Heenan) a cité des extraits de trois des discours de son chef, l'autre soir. Il me semble donc que le compte rendu de nos délibérations consignera tout ce que l'on peut dire d'un peu utile au sujet de cette question.

Je voudrais maintenant dire un mot de la vérification. Le très honorable chef de l'opposition a dit que l'auditeur général avait fait certaines vérifications dans le but de se renseigner et qu'il avait dans la suite écrit des lettres à ce sujet. Je répète ce que j'ai dit ici l'autre soir: les faits ne justifiaient pas les allégations faites par ce monsieur; je le dis bien franchement. Voici le document sur le-

quel le ministre du Travail était censé fonder sa ligne de conduite du moins en partie; c'est le rapport du ministère du Travail concernant les dépenses faites pour soulager le chômage dans la province d'Ontario. Je vois ici un rapport adressé à l'auditeur général par Edmund E. Stockton, en date du 15 août 1933. L'auditeur général avait chargé M. Stockton de le représenter dans l'enquête d'Ontario. M. Stockton a fait l'enquête et a adressé son rapport le 15 août 1933. Or, l'auditeur général a fait si peu de cas des irrégularités qu'il a communiqué ce rapport au ministre des Finances le 27 décembre 1933. Telle était la préoccupation qu'il éprouvait pour la nation en fait de dépenses de fonds publics: le rapport n'a été transmis au ministre des Finances que le 27 décembre. Maintenant je prends le texte même du rapport; je crois qu'il est bon de l'examiner, car il contient des choses très importantes. Ces vérifications ont été faites par M. Stockton dans les localités suivantes:

Almonte	Orillia
Arnprior	Oshawa
Barrie	Perth
Belleville	Peterborough
Bowmanville	Pembroke
Brampton	Port-Hope
Brockville	Prescott
Carleton-Place	Preston
Cobourg	Renfrew
Cornwall	Smith's-Falls
Galt	Stratford
Guelph	Trenton
Kitchener	Waterloo
Lindsay	Whitby.

Après avoir examiné les comptes de ces municipalités et signalé de légères améliorations, voici ce qu'il dit à la fin de son rapport, à la 4^e page:

Sous réserve des observations sus-mentionnées, je suis d'avis que dans les municipalités visitées l'inspection et la vérification des inspecteurs provinciaux sont suffisantes pour sauvegarder les intérêts du trésor fédéral.

Telles étaient ses propres paroles. Puis, voici le dernier paragraphe:

Je tiens à exprimer ma reconnaissance pour la courtoisie qui m'a été témoignée par les différents représentants officiels des provinces et des municipalités et par d'autres personnes avec qui j'ai eu des entrevues au cours de mes visites aux bureaux mentionnés dans ce rapport.

Respectueusement soumis,
Edmund E. Stockton.

Il décrit les méthodes adoptées et indique ce que les inspecteurs ont fait pour s'assurer de la régularité des comptes. C'est le résumé qu'il a fait.

Or, je le répète encore une fois à la Chambre: les vérificateurs provinciaux sont, à mon avis, des gens qui ont une bonne réputation et de l'honneur, et je n'ai pas lieu de croire que les administrateurs municipaux ne soient